



ASPONA

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES
DE ROQUEBRUNE-CAP MARTIN MENTON ET ENVIRONS

B.P. 17 – 06501 MENTON Cedex

AGRÉE N° SIREN 401 480 827 N° SIRET 401 480 827 000 13

Bulletin interne de l'Association

n°2 / avril 2026

Agenda :

- 18/4 à 14h30 : Conférence privée « L'Abri Pendimoun : les premiers agriculteurs européens » d'Almudena Arellano, au musée de la préhistoire de Menton organisée par l'APPEC, gratuite.
- 22/4 à 18h30 : Débat « Répression des droits des activistes/défenseurs de l'environnement et urgence climatique » à Sciences-Po Menton. Inscription obligatoire à : environne.menton@sciencespo.fr
- 23/4 à 18h00 : Conférence « L'oléiculture, créatrice de paysages » organisée par la CARF, Salle Saint-Exupéry à Menton, gratuite.
- 30/4 à 18h00 : Duo poétique sur des photos de forêt de Vincent Kulesza, avec Olga Barinova, Salle de cinéma Charlie Chaplin, Quai Lindberg à Saint-Jean-Cap-Ferrat, gratuit.
- 23/5 de 9h00 à 18h00 : Fête de la biodiversité dans les jardins Biovès à Menton

40 bougies pour une grande loi d'aménagement

La Loi Littoral a été adoptée le 3 janvier 1986. Nous lui devons la sanctuarisation des espaces naturels en tant que coupures d'urbanisation et l'interdiction de nouvelles constructions ou installations en dehors des espaces urbanisés sur une bande littorale de 100 m à compter de la limite haute du rivage. A plusieurs reprises, sous prétexte de simplification, le Sénat a tenté vainement d'affaiblir cette disposition sans y parvenir.

La loi stipule aussi que la notion de « capacité d'accueil » des communes doit tenir compte de l'existence des risques littoraux, notamment liés à la submersion marine et au recul du trait de côte. Sur notre portion littorale, l'essentiel des gros aménagements (ports, terre-pleins) étaient déjà réalisés, mais de nouveaux projets ont quand même pu voir le jour, sous couvert de mise en sécurité de l'existant (construction d'épis, endigages, etc.). En s'appuyant sur ce texte, l'Etat a pu s'opposer en 2023 au projet d'extension de 6 ha en mer sur la Baie Ouest de Menton.

Le message a fini par passer puisqu'à la demande de l'ASPONA, le nouveau PLU de Menton inclut pour la 1^{ère} fois des dispositions sur le « milieu maritime » (Orientation d'aménagement et de programmation/OAP Trame verte, bleue, noire et brune). Certains constats (diminution des apports en eau douce et développement des cyanobactéries, apports de plastiques et produits médicamenteux, pressions des activités de loisir sur les milieux fragiles, etc.) devraient amener à des changements de pratiques (engraissement des plages et travaux de terrassement par des engins lourds, diminution de la vitesse donc du bruit des engins à moteur ...) mais voudra-t-on les prendre en compte ?

F. Lorenzi



CAP'M – Vers la concrétisation de la coopération transfrontalière engagée en 2010

En juin dernier, l'annonce de la cérémonie officielle d'installation du « comité de pilotage » du projet de coopération CAP'M entre les aires marines protégées N2000 Cap Martin et Capo Mortola nous avait fait réagir (<http://aspona.org/pdf/CommuniqueCapM.pdf>) pour réclamer que les associations environnementales et professionnelles de la mer y soient associées.

Notre demande a été entendue puisqu'avec une vingtaine d'autres acteurs associatifs et institutionnels (plongée, pêche, plaisance, ports, recherche archéologique ...) nous avons participé les 3 et 31 mars à des réunions pour établir des « cartes des enjeux » et suggérer des propositions d'actions pour le futur plan d'actions qui sera arrêté fin juin.

A ce stade, les sujets les plus plébiscités sont l'uniformisation des règles IT et FR et la pose de 46 bouées de balisage en IT pour délimiter les zones protégées. Une vidéo de CAP'M a été réalisée (<https://www.pmt-cap2m.eu/fr/>) (A suivre page 3)

La forêt maralpine face à de grands défis

Organisés par la Préfecture le 2/4, les ateliers des Assises de la forêt ont réuni une centaine d'acteurs institutionnels et associatifs autour d'un diagnostic partagé et de propositions d'actions. L'ASPONA avait transmis ses réflexions sur l'imaginaire de la forêt maralpine (<http://aspona.org/pdf/ImaginaireForets.pdf>); 4 membres (P. Johanet, F. Lorenzi, L. Legot, A. Kipp) ont suivi trois ateliers thématiques.

Les échanges ont mis en lumière des enjeux majeurs pour les forêts azuréennes ainsi que des pistes de solutions. Dans l'atelier « Biodiversité », les discussions ont porté sur les équilibres fragilisés entre espèces, les impacts des activités humaines (surfréquentation, sports de nature) et la nécessité de mieux connaître les sols et les milieux. Le rôle essentiel des ripisylves, notamment après les perturbations liées à la tempête Alex, a été souligné.

L'atelier « Renouveau forestier » a insisté sur les effets du changement climatique et de la pression des ongulés, ainsi que sur l'urgence d'anticiper la raréfaction de la ressource en eau. Les interventions ont rappelé le rôle clé de la forêt dans la régulation hydrique et la stabilité des sols.

Enfin, l'atelier « Education et communication » a souligné la nécessité de sensibiliser les publics de tous âges aux enjeux forestiers, en proposant notamment la création d'un « carnet de route » de visites locales à destination des pré-collégiens et de leurs familles.

Ces contributions alimenteront la production d'une feuille de route attendue le 12 juin, avec l'ambition de concilier préservation des milieux et usages du territoire.



La capacité du secteur immobilier en Riviera Française

Entre les 2 tours, Nice matin a repris l'analyse captivante d'un chercheur sur la corruption des élus locaux français (<https://theconversation.com/corruption-des-elus-locaux-anatomie-dun-phenomene-francais-273730>). On en retiendra, d'une part, un palmarès où les Alpes-Maritimes se classent au 6^{ème} rang derrière les 2 départements de Corse, Paris, les Bouches-du-Rhône et le Var. Et d'autre part, le fait que le secteur de la construction est, dans le privé, le plus concerné par les atteintes à la probité. A l'aube de nouveaux mandats dans les 9 communes que nous suivons, ces informations peuvent être rapprochées de l'analyse statistique que nous avons menée en décembre (<http://aspona.org/pdf/Elections1.pdf>).

Depuis 2011, toutes les communes ont connu une croissance démographique faible ou négative, qui ne concorde pas avec celle - parfois élevée - des nouveaux logements. En 2022, le parc immobilier atteint 113% de la population à RCM et 97% à Menton (soit autant ou plus de résidences secondaires que de résidences principales). Sur le plan social, toutes sont devenues des « communes dortoirs », le nombre des actifs travaillant sur place régresse partout et la part des « navetteurs » augmente, dépassant 85% dans les 4 villages de Castellar, Castillon, Gorbio et Sainte-Agnès, 80% à Beausoleil, La Turbie et RCM. La croissance la plus marquante et la plus récente est celle de Menton qui comptait 51% d'actifs travaillant dans une autre commune en 2011 et 54,7% en 2022.

Conseil de lecture : *Désarmer le béton – Ré-habiter la terre* de Léa Hobson, Ed. La découverte 2025.

Anse Nord des Sablettes : *cladocores en touffe*, en danger

Le *cladocore* est une espèce corallienne endémique de la Méditerranée, protégée par l'arrêté ministériel du 8/7/2025 qui établit une nouvelle liste d'invertébrés de la faune marine. Sa forme hémisphérique calcaire peut atteindre plus de 50 cm de diamètre ; il est muni de tentacules qui se rétractent dans leur structure tubulaire.

Or, nous avons pu prendre connaissance à la Préfecture des résultats des inventaires faune-flore qui étaient requis par l'arrêté n°2025/546 du 29/7/2025, autorisant les travaux dans l'anse nord des Sablettes (atténuateur de houle et suppression partielle du tenon central qui accueille l'école de voile). En octobre 2025, les plongeurs chargés d'effectuer l'inventaire préalable ont justement trouvé plusieurs *cladocores* à proximité des rochers du tenon central (le chantier est prévu pour fin 2026). De plus, d'autres plongées réalisées en janvier 2026 ont identifié des prairies de *cymodocées*, susceptibles d'entrer en végétation à partir d'avril-mai, à l'intérieur même de l'anse.

Mais, pour l'instant les travaux engagés depuis cet hiver n'ont prévu aucun rideau anti-turbidité pour les protéger (voir photo du 31/3/2026). De plus, alors que l'arrêté préfectoral prévoit la fin des travaux en avril « hors période d'importance pour la flore marine protégée », l'affichage annonce des travaux conduits sous l'autorité du SMIAGE jusqu'en juin 2026 ! Dès le 18/2, nous avons demandé au Préfet de faire modifier cet affichage et l'autorisation de chantier pour que les travaux cessent fin avril mais n'avons pas reçu de réponse. Il semble toutefois que notre intervention a porté ses fruits : les blocs ont rapidement été enlevés avant le 10 avril... comme si cette 1^{ère} phase était bien achevée à temps.



(*suite CAP'M*) ... A noter qu'en guise de diagnostic préalable, des comptages des navires au mouillage (grands et petits) ont été effectués pendant l'été 2025 révélant une pression nouvelle à proximité du port de Cala Forte, ce qui vient s'ajouter au « sur-mouillage » régulier des grands yachts devant Cabbé lors des événements à Monaco. Les partenaires institutionnels - SMIAGE (Syndicat Mixte Inondations, Aménagement et gestion de l'eau), CARF et Conseil départemental 06, Région Ligurie et Université de Gênes - comptent déposer une nouvelle demande de soutien européen pour CAP'M2.

A Menton, un étrange choix d'urbanisme

Réduire l'offre d'hébergement touristique commercial et les emplois associés au bénéfice de « lits froids » ? Menton en offre 6 illustrations récentes : la fermeture temporaire (?) de la résidence de vacances à l'Annonciade, l'abandon de l'auberge de jeunesse du plateau Saint-Michel suite à la DSP signée en 2018, la transformation de l'hôtel des Ambassadeurs en musée privé fin 2025, le nouveau règlement d'urbanisme autorisant les changements de destination des hôtels situés au-delà de la voie ferrée, la déclaration préalable déposée fin février 2026 par les propriétaires de l'ancien centre Latournerie pour transformer en logements la totalité des 22 petites maisons individuelles à côté de la villa historique (malgré le classement de la parcelle en zone Urbaine Touristique)... sans parler du chantier fantomatique du 5 étoiles.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASPONA DU 7 FEVRIER 2026 (extraits)

L'AG s'est tenue le 7 février de 14h30 à 17h45 à l'Hôtel Napoléon 29, avenue Porte de France à Menton.

Jean-Nicolas Conati assure la présidence de séance et Philippe Briand le secrétariat. 39 personnes sont présentes, dont 36 adhérents, auxquels s'ajoutent 48 pouvoirs.

Frédérique Lorenzi, la Présidente, introduit brièvement la séance en rappelant que : « *Il ne faut pas baisser les bras comme le montrent ce week-end les rassemblements contre les lois Duplomb à l'initiative de plus de 80 organisations, dont FNE et Terre de Liens* » et en saluant « *la contribution et l'engagement fidèle de nos administrateurs et de nos adhérents, ainsi que des associations de sauvegarde de la nature qui se sont constituées récemment, en particulier à La Turbie et à Castellar. Ces associations sentinelles ou les pétitions citoyennes sont précieuses car elles contribuent à la vitalité de la démocratie locale.* »

Après avoir approuvé le PV de la précédente AG (83 voix pour, 1 voix contre), l'assemblée écoute le rapport financier de la Trésorière, Lucette Legot.

Les adhérents sont un peu plus nombreux qu'en 2025, motivés par la poursuite des activités de sensibilisation de l'association, le suivi des infractions ou les alertes sur des atteintes portées à l'environnement terrestre et maritime. L'appel aux dons pour les recours engagés auprès du Tribunal administratif de Nice ou du Conseil d'Etat a permis de récolter des sommes légèrement supérieures à 2025 (+30%).

Les charges de fonctionnement ont enregistré une hausse, du fait des frais d'avocat pour l'affaire Cernuschi-Latournerie à Menton, les autres dépenses restant stables. Avant la prise en compte des deux provisions (affaires Rosmarino et station-essence de Sospel) s'élevant à 2300 €, le bénéfice d'exploitation est de 481 €. L'assemblée approuve les comptes (82 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention).

Le rapport d'activité 2025 (voir bulletin de janvier 2026) détaillé par la Présidente et les Administrateurs présents, est adopté par 83 voix pour et 1 voix contre.

L'assemblée étant appelée à renouveler le conseil d'administration, elle vote à l'unanimité en faveur des 11 candidats : Philippe Briand, Jean-Nicolas Conati, Catherine Dantzer, Léonor Hunebelle, Marjorie Jouen, Anne Kipp, Lucette Legot, Frédérique Lorenzi, Sophie Pétru, Arnaud Revel et Norbert Véran. Après une suspension de séance, l'assemblée valide le renouvellement de Frédérique Lorenzi au poste de Présidente, ainsi que celui de Philippe Briand, Lucette Legot et Marjorie Jouen dans leurs fonctions précédentes. Jean-Nicolas Conati est désigné comme Président d'honneur.

Avant d'aborder les dossiers de l'année à venir, les participants font part de leurs suggestions pour enrichir le questionnaire aux candidats aux élections municipales dans les 9 communes suivies par l'ASPONA (voir <http://aspona.org/Elections2026.htm>)

La Présidente indique que la plupart des dossiers de 2025 sont toujours d'actualité. Elle liste les contentieux en cours : PC Cernuschi-Latournerie à Menton, PC Belavista à Castellar, PLU Beausoleil, PC centre de performance cycliste à La Turbie, PLU Menton avec les 2 secteurs à plan de masse (Sœurs Munet et partie haute de Latournerie). Elle énumère aussi les autres dossiers à suivre : adoption du PLU de Gorbio en mars, SCoT de la CARF jusqu'en 2027, Parc Marin du Cap Martin (Aire marine protégée départementale), ZAC Cœur de Carnolès, Révision du volet littoral du SRADDET, SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) 2028-2033 et EAU 2050.

Pour poursuivre ses activités l'ASPONA a besoin de vous !

Bulletin d'adhésion, de renouvellement ou de don :

ASPONA, BP 17, 06501 – MENTON Cedex

e-mail : info@aspona.org

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville :

e-mail :

@

Je déclare adhérer à l'ASPONA et je règle la cotisation de 30€ (20€ pour étudiants et chômeurs)

Date :

Signature :

Cotisation déductible en partie de vos impôts – Un reçu vous sera envoyé sur demande